

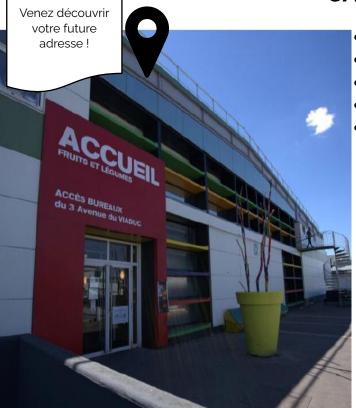
# ENTREPOT AMBIANT BATIMENT E3 – 125 M<sup>2</sup> SECTEUR FRUITS & LÉGUMES



# LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Entrepôt ambiant destiné au stockage de fruits et légumes au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment E3 d'une surface de 125 m². Les emplacements sont livrés bruts, l'ensemble des travaux d'aménagement seront à la charge exclusive du candidat sous réserve de la validation de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation et secteur : Idéalement situé au cœur du secteur des fruits et légumes, rue de Carpentras, proche du péage Porte de Chevilly-Larue (E1).



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

• **Bâtiment** : Eʒ

• **ESI**: 01/E3/SS/Z/041

Surfaces: 125 m<sup>2</sup>

Disponibilité du bien : Février 2026

Descriptif technique:

- Activité de stockage de fruits et légumes frais sans vente ni présence physique d'acheteurs
- Respect des activités du secteur
- Non divisible et non extensible en surface
- Tous les travaux d'aménagement sont à la charge du preneur.

Demandez à visiter ce bien ! 06 85 66 77 66





## LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Traité de concession valable jusqu'au 31 décembre 2049.

	REDEVANCES (€HT/M²/AN)	CHARGES (€HT/M²/AN)	DPA (€ TTC)	DEPOT DE GARANTIE (€ TTC)
Entrepôt	62,66€	15,85 €	76 713 €	2 944,00 €

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024
- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale: 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le CONCESSIONNAIRE bénéficie.

# DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT

LE 03/01/2026 à 16H00



#### Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

### Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)





En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

# LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15%

- 🔢 Produits d'origine française. ★ 🖈
- 🔘 Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. 🛨
- Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★ ★ ★
- Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) \*\*\*
- 🍼 L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). 🛨 🛨 🛨

## LA PROCEDURE

ETAPE 1 - J + 0: Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

**ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 :** Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

**ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 :** L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

## **RELATION CLIENTÈLE**

### **ANTHONY NOUIOUI**

Direction commerciale anthony.nouioui@semmaris.fr +33 6 85 66 77 66



#### **SUPPORT TECHNIQUE**

#### **KATIA VILLAR**

Responsable administrative en charge de la gestion locative emplacement.commercial@semmaris.fr

